

Ordonnance de prescription d'accompagnement pharmaceutique

Date de prescription : .../.../.....

IDENTIFICATION DU PRESCRIPTEUR (Nom, prénom, n°RPPS, n°AM ou FINESS, coordonnées)	IDENTIFICATION DU PATIENT (Nom, prénom, date de naissance, n° immatriculation)

Conformément à l'article III de l'arrêté du 31 mars 2022, l'accompagnement pharmaceutique prescrit ci-dessous est prise en charge par l'Assurance Maladie. Cette ordonnance n'a pas de caractère obligatoire, elle formalise l'adressage et la coordination du parcours de soins

Je vous adresse M./Mme pour la réalisation d'une séquence annuelle (ou d'un entretien unique en cas d'entretien court) d'accompagnement pharmaceutique sur la thématique cochée ci-dessous. Cet accompagnement est mis en œuvre conformément à la démarche et aux modalités prévues par la convention nationale, en utilisant les supports officiels validés par la HAS et l'INCa, disponibles sur ameli.fr. Pour la bonne coordination, je vous remercie de me tenir informé(e) de tout élément pertinent et de me solliciter si nécessaire aux coordonnées ci-dessus.

Accompagnement pharmaceutique prescrit (cocher la ou les case(s) correspondante(s))

☐ **Accompagnement des patients asthmatiques**

Patient avec prescription de corticoïdes inhalés d'une durée prévisible ou effective ≥ 6 mois

☐ **Accompagnement des patients sous anticoagulant AOD**

Patient avec prescription d'AOD d'une durée prévisible ou effective ≥ 6 mois

☐ **Accompagnement des patients sous anticoagulant AVK**

Patient avec prescription d'AVK d'une durée prévisible ou effective ≥ 6 mois

☐ **Accompagnement des patients sous anticancéreux oraux « long cours »**

Patient de 18 ans et plus traité par voie orale par : hormonothérapie (tamoxifène, anastrozole, letrozole, exemestane), methotrexate, hydroxycarbamide, bicalutamide

☐ **Accompagnement des patients sous anticancéreux oraux « autres »**

Patient de 18 ans et plus traité par voie orale par un anticancéreux des classes ATC L01 et L02

☐ **Accompagnement des patients âgés polymédiqués (bilan partagé de médication)**

Patient de 65 ans et plus avec au moins 5 traitements différents sur une durée prévisible ou effective ≥ 6 mois

☐ **Entretien court femme enceinte**

Information et prévention pendant la grossesse, entretien unique

☐ **Entretien court antalgique de palier II**

Patient de plus de 18 ans sous traitement par antalgique de palier II lors de la 2^e délivrance (tramadol, poudre d'opium, codéine et dihydrocodéine), entretien unique

Commentaires / précisions utiles (optionnel)

Mentions importantes

- Le démarrage de l'accompagnement pharmaceutique d'un patient chronique (AOD/AVK, asthme, anticancéreux oraux, bilan de médication) requiert l'accord écrit du patient via le bulletin d'adhésion (disponible sur ameli.fr) rempli en deux exemplaires ; ce n'est pas le cas pour les entretiens courts.
- À l'issue de chaque entretien, la fiche bilan (disponible sur ameli.fr) est complétée et est versée dans le DMP.
- Pour garantir la continuité, une seule pharmacie accompagne le patient sur l'année et réalise l'ensemble de la séquence. Seule la pharmacie l'ayant initié en premier percevra la rémunération.

Signature et cachet du prescripteur :